



demande information sur une dette 7 ans après la banque ce reveil

Par **dafi14**, le **30/01/2012** à **16:02**

bonjour je souhaiterai une information.

j'ai eu un gel de 24 mois de la banque de france en juillet 2003. restant de 6562,29 euros à cetelem.

en juillet 2011 je reçois un courrier d'un contentieux de 7403,36 euros à cetelem, cette même dette qu'en 2003.

je reçois le 26/01/2012 un courrier d'un huissier de 15,259 euros à cetelem même affaire qu'en 2003.

je comprends vraiment rien sur le montant que je devais 6562 euros 6 ans après le premier courrier de cette dette un montant de 7403, après 15 259 euros sur cette même dette, pourriez-vous m'informer pour cela, merci

Par **Laure11**, le **30/01/2012** à **18:25**

Bonjour,

Normalement la dette est prescrite, hormis un titre exécutoire. Avez-vous connaissance d'un titre exécutoire ?

L'huissier qui vous a envoyé ce courrier (simple ou recommandé AR ?) exerce-t-il dans votre ville et est-il bien inscrit en tant qu'huissier ?

Il se peut que ce soit une société de recouvrement qui vous réclame cette dette alors qu'elle est prescrite.

Cordialement.

Par **dafi14**, le **30/01/2012** à **18:54**

suite a votre message .

j'ai aucun titre excutoire.

l'huissier ma envoyer par lettre simple.

l'huissier exerce dans le 94 .

il est bien inscrit en tant d'huissier.

cordialement.

Par **Laure11**, le **30/01/2012** à **19:40**

Demandez à l'huissier copie du titre exécutoire. Sans ce document, ne faites surtout rien.

Par **dafi14**, le **30/01/2012** à **19:53**

je demander a l'huissier une copie du titre exécutoire.

si l'huissier me fourni pas de titre d'exécutoire, je fait quoi?

CORDIALEMENT.

Par **dafi14**, le **31/01/2012** à **11:30**

bonjour.

je vien de recevoir un courrier en lettre simple du l'huissier ,

qui viendra le 8 fevrier 2012 pour l'inventaire de més biens.

pourrier vous m'informez pour cela , merci.

cordialement.